

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 février 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 53 + 3 Pouvoirs
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. F. SCHEYDER

Sous la présidence de : M. J. ADAM

PRESENTS : Mmes J. LEONHART, L. JOST-LIENHARD, M. A. JANUS, Mme R. ROTH, MM. P. MICHEL, M. RIEHL, A. MEISS, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, D. BASTIAN, Mme N. CARMAUX, MM. J. ADAM, D. OSTER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme J. SCHNEPP, M. J.M. KRENER, Mme A. STUCKI, M. C. REIMANN, Mmes L.L. MOREY, E. BECK, MM. F. SCHEYDER, J.M. MATTER, P. DIETLER, Mme N. HOLDERITH-WEISS, MM. J.G. STOLLE, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, R. HELMSTETTER - suppléant -, D. HOLZSCHERER, G. KLICKI, J.L. SCHEER, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, E. JACKY - suppléant -, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. C. REUTENAUER - suppléant -, R. LETSCHER, R. KOENIG, Mme L. CLEISS, MM. J.G. BALTZER - suppléant -, M. RUCH, R. HARRER, P. DHAINAUT, Mme C. DOERFLINGER, MM. S. CUNRATH, C. KAMMERER.

EXCUSES : Mme D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL, M. M. MEYER - Pouvoir à M. A. JANUS -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. J.C. BERRON, R. KISTER.

Délibération n°10 : Signature avec Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux d'une convention d'occupation domaniale des mâts d'éclairage public de Bouxwiller et de ses communes associées pour l'installation de répéteurs de télérelève de compteurs d'eau

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la proposition de la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux de l'exploitation, attributaire pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, du réseau d'eau potable de la Commune de Bouxwiller,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 56 voix Pour et 4 voix Contre (Mmes L. MEHL, N. CARMAUX, M. C. REIMANN, Mme L.L. MOREY) d'AUTORISER le Président à signer avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux une Convention d'occupation domaniale des mâts d'éclairage public de Bouxwiller et de ses communes associées pour l'installation de répéteurs de télérelève de compteurs d'eau ainsi que tout document y afférent.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président